

Chez M et Mme DIMANCHE au Bandet en présence de :

Nadine DIMANCHE et son époux , Luc VERNAY , Pierre MEUNIER , Jean Claude RONDOT , Marie GONTIER, André HERNANDEZ , Gillian MUMFORD , Pierre DARLET , Sylvaine MURAZ , Marion SOUBEYRAT et Suzanne BARNAVE

Excusés : Thida AO et Mathieu BARRET , Claudette et Jacky DUCHENE

Animation : Gilles CERUTTI (conseiller municipal) et Suzanne BARNAVE (responsable de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse)

1- LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

Présentation de Suzanne BARNAVE

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse est l'une des 343 réserves naturelles de France. Elle est gérée par le Parc naturel régional de Chartreuse pour le compte de l'état via une convention, réévaluée tous les 5 ans. La réserve s'étend sur 4450 hectares (40% de cette surface est composée de parcelles communales). 26% des parcelles appartiennent à l'état et le reste appartient à des propriétaires privés. Les missions de la Réserve sont la protection, la gestion, la préservation et la connaissance des milieux et des espèces tant végétales qu'animales. L'objectif est de rendre compatibles les activités humaines qui s'exercent sur cet espace avec la préservation des patrimoines naturels et culturels. Pour ce faire, différents moyens ou actions peuvent être mis en œuvre : la régulation des accès, la modulation des exploitations (forestières et pastorales) en trouvant les compromis avec les acteurs locaux, la gestion de la fréquentation, etc.

Le pastoralisme et l'exploitation forestière sont autorisés dans la Réserve des Hauts de Chartreuse.

Un patrimoine géologique remarquable à préserver

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse s'étend sur 20 kilomètres de longueur, du Mont Granier à la Dent de Crolles, comprenant la partie haute, les falaises et une partie des flancs. Cet ensemble est structuré en un vaste synclinal perché de roches marneuse et calcaires. Les hautes falaises calcaires sont de type urgonien (roche sédimentaire marine d'environ 110 millions d'années) expliquant la présence de fossiles (rudistes , ammonites, oursins, dents de requins, etc.) La nature calcaire de la roche et les fortes précipitations qui dissolvent le calcaire avec le temps, ont permis la formation d'un karst remarquable. Ce karst est composé d'un vaste réseau souterrain de plus de 270 km de galeries topographiées et pénétrables par l'homme.

La topographie de ce synclinal et sa nature permettent de récupérer l'eau de pluie et de fonte qui s'infiltré et rejait sous forme de sources dans les vallées environnantes. Cette rapide infiltration et cette circulation de l'eau ne permettent pas une filtration naturelle efficace et nécessite un traitement pour un usage d'eau potable. Toute pollution qui serait émise sur le haut du massif va directement dans le réseau sans filtration. Il existe deux petits glaciers souterrains (1 sous l'Aulp du seuil et 1 sous l'Alpette de Chapareillan). Ces langues glaciaires souterraines sont suivies scientifiquement pour évaluer leur évolution dans le temps. On assiste depuis quelques années à une disparition progressive de la quantité de glace.

Une flore et une faune représentatives du massif alpin

La flore est très riche et très variée à l'instar des voisins du Vercors ou des Bauges. Cette richesse et cette diversité sont liées à la fois à la variation d'altitude au sein du Massif ainsi que sa position en latitude (au croisement des influences méditerranéennes et nordiques).

La réserve compte une des plus importantes populations de sabots de venus d'Europe, plante

protégée à l'échelle nationale.

Elle compte également bien d'autres plantes protégées au niveau national comme la primevère à oreilles d'ours (*Primula auricula*), au départemental comme le lys martagon (*Lilium martagon*) mais aussi le fameux Pin à crochets et la Vulnéraire des Chartreux (on peut toutefois en trouver quelques rares plants dans les Bauges et dans les Pyrénées).

Côté faune, là aussi la Réserve abrite la plupart des espèces alpines : marmottes réintroduites avec des individus provenant de la construction du barrage de grand-maison (entre 1960 et 1970) puis bouquetins en 2010 et 2011 (30 individus venant de Belledonne et Oisans ont été introduits, le cheptel compte 50 à 60 individus en 2017 après un début difficile en raison de la perte de quelques uns au début).

En plus des chevreuils, cerfs, mouflons et chamois, on estime la population de mâles chanteurs de tétras lyre à environ 100 à 120 sur la zone Réserve.

On trouve en Chartreuse, à l'échelle totale du Parc de Chartreuse cette fois, probablement 2 à 3 individus pour le lynx (grand maximum), 5 à 7 couples d'aigles royaux ainsi qu'une importante colonie de chauve souris (espèce barbastelle). La Réserve héberge également un des plus importants sites de swarming de Rhône alpes (site de rencontre pour les chauves-souris) à St Même.

A noter également le retour du chat forestier sur la Chartreuse. En ce qui concerne le loup, des traces de son passage sont régulièrement constatées depuis plusieurs années, surtout sur le sud ouest du massif (Sure, Charmant Som). Jusqu'à présent, il n'y aucune preuve tangible de son installation pérenne sur notre territoire. 3 attaques ont eu lieu à l'automne 2016, dont deux sont classées comme « loup non exclu » et la 3^e comme « loup exclu ». En 2017, une observation de loup a été faite dans la zone du Charmant Som. Le Parc de Chartreuse accompagne les éleveurs pour la prise en compte de ce prédateur et la protection des troupeaux.

La Réserve des Hauts de Chartreuse conserve la trace de tribus primitives de chasseurs cueilleurs qui occupaient épisodiquement le lieu il y a environ 10000 ans (site archéologique de l'Aulp du Seuil). Elle abrite également le plus important gisement d'ossements d'ours des cavernes qui utilisèrent la Balme à Collomb comme lieu d'hibernation sur une période allant de – 45000 ans à – 24000 ans avant notre ère.

On ne protège que ce que l'on aime , on aime que ce que l'on connaît , on ne connaît que ce que l'on apprend

Les personnes en charge de la conservation de cet espace s'appuient essentiellement sur la pédagogie pour faire respecter les règles grâce à des interventions auprès des acteurs locaux (élus, accompagnateurs en montagne, hébergeurs, office du tourisme, écoles, grand public).

Des plaquettes d'information sont distribuées aux touristes de passage, lors de conférences, lors de rencontres sur le terrain et des panneaux d'information précisant les règles à respecter, avec pictogrammes, sont apposés à tous les principaux accès de la réserve. 3 agents assermentés sont en charge de surveiller ce territoire. Ils travaillent avec les gardes de l'office national de la chasse, les gardes de l'office national des forêts et les gendarmes pour faire respecter la réglementation.

La fréquentation annuelle de la Réserve des Hauts de Chartreuse était estimée à 250000 visiteurs en 2009. Seulement entre 10 et 15 procès verbaux sont dressés chaque année sur des infractions concernant essentiellement les chiens, les feux et la cueillette de plantes ou de champignons. Les chiens même tenus en laisse sont interdits sur toute la Réserve en raison du dérangement qu'ils occasionnent sur la faune sauvage. Les feux sont également interdits en toutes saisons. Vous pouvez dormir en tente une nuit au même endroit (bivouac) mais en revanche, deux nuits consécutives au même endroit sont considérées comme du camping et donc interdites par le règlement de la Réserve.

Toute cueillette est interdite cela vaut pour les champignons, les minéraux (fossiles ou autres) et toutes les plantes à l'exception de la vulnéraire (*hypericum nummularium*) et de la crapaudine

(thé des alpes – *sideritis hyssopifolia*) : on peut ramasser ces deux plantes dans la mesure où la cueillette n'excède pas ce que la main peut contenir, largement de quoi faire quelques litres pour passer l'hiver non ? De plus il va de soi que les plantes doivent être coupées et pas arrachées pour ne pas abîmer les racines.

En conclusion la réserve se porte bien, les infractions ne sont pas si nombreuses ce qui prouve que la grande majorité des promeneurs sont respectueux des règles et finalement notre patrimoine commun justifie bien ces deux ou trois petites restrictions.

2- ACTUALITES –

La fiche actualité est présentée en séance. Deux points particuliers :

a. Les champs du pain à Saint Môme

Précisions apportées sur le projet par Marion SOUBEYRAT

L'association « les champs du pain » souhaitant revenir sur les Entremonts, a sollicité la commune pour trouver un lieu où s'installer. La salle Jeanot Mariette au RdC de l'ancienne école de St Môme étant très peu utilisée, le conseil municipal a proposé à l'association de s'y installer. Ce qui pourra se faire courant 2017.

Les locaux, propriété communale, seront loués à l'association par le biais d'un bail emphytéotique. Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet seront entièrement à la charge de l'association ainsi que les démarches administratives en découlant.

La municipalité soutient ce projet car il permet d'ancrer sur le territoire une association qui existe déjà depuis quelques années et qui a déjà développé sa clientèle sur notre territoire : au commencement elle cuisait dans le four banal de la Plagne, elle a dû s'installer dans un fournil aux Marches, fournil qu'elle doit maintenant libérer mi 2017.

Cette association organisera des stages auprès des personnes intéressées par la fabrication de pain artisanal bio et ancestral. Les demandes de stage, les clients réguliers ne cessant de croître nécessitent une installation un peu plus pérenne de l'association « les champs du pain ». Ce projet associatif qui n'a pas pour vocation de faire une concurrence déloyale aux artisans boulangers déjà en place dans le bourg mais d'étoffer encore un peu plus l'activité et le tissu associatif. Les horaires, la clientèle, les produits sont différents de ceux proposés par nos boulangers, la proximité du Cirque de St Môme leur ouvre une clientèle touristique intéressante et développe l'attractivité de ce site très fréquenté.

Vous pouvez participer à l'aventure par le biais d'un financement participatif (voir le site kisskissbankbank les champs du pain tout vous sera expliqué).

b. Les jardins partagés

précisions apportées sur le devenir des jardins par Luc VERNAY

Suite à différents points soulevés lors des conseils de hameaux précédents, l'association des jardins partagés précise que la majorité des membres de l'association préfère arrêter d'exploiter la parcelle communale par manque de temps.

Leur projet n'a pas été compris par les riverains (le but n'était pas de cultiver afin de récolter des légumes à tout prix mais aussi de partager un moment agréable dans un lieu sympa en expérimentant de nouvelles techniques de jardinage).

La parcelle sera nettoyée et il est possible que quelques variétés de blés soient semées par l'association « les champs du pain » pour voir quelle semence est la plus adaptée à notre vallée.

3- DATE ET LIEU DU PROCHAIN CONSEIL DE HAMEAU

Le conseil de hameaux de l'automne se déroulera chez M MEUNIER au Grattier (maison à gauche sur la butte au dessus de Mme et M DUCHENE) **le samedi 5 octobre à 17h.**

Gilles Cerutti, animateur de ce conseil, tient à remercier les personnes présentes de leur participation, leur implication et leur accueil.